



Arrondissement d'AIX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Attribution de subventions de projets 2025

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS :**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES :**

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 18/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 013-211301031-20251214-MVA2510019-DE

FLD/CJ

7.5

Vie Associative

### Attribution de subventions de projets 2025

Le règlement d'attribution de subventions aux associations, adopté par délibération du 13 novembre 2014 et complété par délibération du 21 février 2024, s'applique à l'ensemble des subventions de droit commun versées par la commune.

Celui-ci prévoit notamment, dans son article 2, qu'une aide financière ponctuelle peut être accordée pour la réalisation d'une action organisée par l'association et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables.

Cette aide accordée se fait indépendamment de la subvention de fonctionnement. Elle donne lieu à la conclusion d'une convention entre la commune et l'association pour la durée du projet, où sont définis notamment les engagements réciproques.

À cet effet, le Conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution individuelle de subventions de projet aux associations suivantes :

#### BOXING CLUB SALONNAIS

Projet : Organisation, les 13 et 14 décembre 2025, d'une compétition de haut niveau à l'occasion des 60 ans du club.

Montant : 2 500 €

#### FDACOM

Projet : Programmation de diverses animations en centre-ville, en lien avec l'animation commerciale pendant les festivités de fin d'année 2025.

Montant : 20 000 €

#### 423<sup>e</sup> SECTION DES MÉDAILLÉS MILITAIRES DE SALON-DE-PROVENCE

Projet : Organisation d'une exposition et d'une cérémonie officielle en présence des autorités civiles et militaires, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'association, le 21 décembre 2025.

Montant : 800 €

#### LE VIEUX MOULIN

Projet : Organisation du projet éducatif local dans le quartier de la Monaque, afin de sensibiliser les familles à l'environnement et aux principes du développement durable durant l'année 2025.

Montant : 10 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de subventions de projet pour les associations mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions correspondantes, formalité indispensable au versement des subventions,

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget 2025.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**